



RENCONTRER LA COMMISSION D'ENQUÊTE LORS DES 18 PERMANENCES DANS LES MAIRIES

Perrignier

(ancienne poste)
94 place des Fontaines)
Lundi 4/06 – 14h/16h
Samedi 23/06 – 9h/11h30
Jeudi 12/07 – 14h/16h

Bons-en-Chablais

Mardi 5/06 – 10h/12h
Jeudi 28/06 – 14h/16h

Lully

Mardi 12/06 – 14h/16h

Machilly

Jeudi 14/06 – 10h/12h

Ballaison

Mardi 19/06 – 9h/11h

Fessy

Mardi 19/06 – 10h/12h

Brenthonne

Mardi 19/06 – 14h/16h

Allinges

Mercredi 20/06 – 9h/11h
Mercredi 11/07 – 14h/16h

Anthy-sur-Léman

Jeudi 21/06 – 9h/11h
Mercredi 11/07 – 9h/11h

Thonon-les-Bains

Jeudi 21/06 – 10h/12h
Jeudi 5/07 – 14h/16h

Loisin

Jeudi 21/06 – 10h/12h

Margencel

Mardi 3/07 – 14h/16h

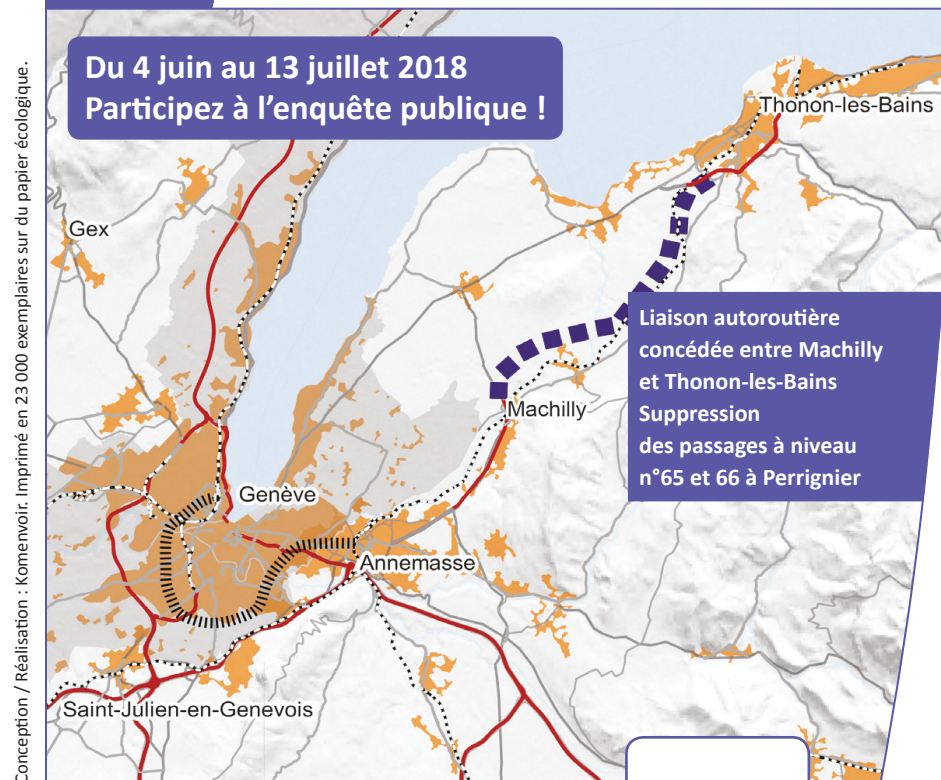
Retrouvez toutes les informations
sur l'enquête publique sur :

<https://www.registre-dematerialise.fr/733>



ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À

- ▶ La liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains
- ▶ La suppression des passages à niveau n°65 et n°66 à Perrignier



Conception / Réalisation : Komenvoïr. Imprimé en 23 000 exemplaires sur du papier écologique.

Je donne
mon avis

Je
m'informe



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

6 QUESTIONS POUR TOUT COMPRENDRE SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE, SON RÔLE ET SES SUITES

1 À QUOI SERT L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique est un moment essentiel pour tout projet d'aménagement. Elle permet aux citoyens de prendre connaissance du projet, de ses bénéfices et ses effets pour le territoire et des études réalisées pour aboutir à ce projet. Elle permet également aux citoyens de formuler leurs observations et propositions sur le projet.

2 QUAND SE DÉROULE-T-ELLE ?

L'enquête publique se déroule du 4 juin 2018 à 9h au 13 juillet 2018 à 12h.

3 SUR QUOI PORTE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique porte sur :

- ▶ l'utilité publique de la liaison entre Machilly et Thonon-les-Bains et son classement dans la catégorie des autoroutes ;
- ▶ l'utilité publique de la suppression des passages à niveau n°65 et n°66 à Perrignier ;
- ▶ la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

4 COMMENT EST ORGANISÉE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'ouverture et l'organisation de l'enquête publique sont fixées par l'arrêté préfectoral du 27 avril 2018 (téléchargeable sur le site Internet

www.haute-savoie.gouv.fr).

L'enquête publique se déroule sous l'égide d'une commission d'enquête. Le dossier d'enquête publique permet à tous de prendre connaissance des caractéristiques du projet.

5 QUEL EST LE RÔLE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE ?

La commission d'enquête est indépendante. Elle est nommée par le tribunal administratif et doit remplir plusieurs missions :

- ▶ Veiller au bon déroulement de l'enquête publique
- ▶ Recueillir l'avis de tous
- ▶ Établir un rapport d'enquête et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve(s) ou défavorables au projet.

6 QUE VA-T-IL SE PASSER APRÈS L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Au vu du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, des réponses des maîtres d'ouvrage sur les recommandations et éventuelles réserves, et après avis du Conseil d'État, deux actes déclaratifs d'utilité publique pourront être pris :

- ▶ par décret en Conseil d'État pour la liaison autoroutière concédée Machilly-Thonon,
- ▶ par arrêté préfectoral pour la suppression des passages à niveau n°65 et 66 à Perrignier.

DU 4 JUIN AU 13 JUILLET, PLUSIEURS MOYENS D'INFORMATION ET D'EXPRESSION SONT À DISPOSITION DU PUBLIC

LES MOYENS D'INFORMATION

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- ▶ dans les mairies de Bons-en-Chablais, Lully, Machilly, Ballaison, Fessy, Brenthonne, Allinges, Anthy-sur-Léman, Thonon-les-Bains, Loisin, Margencel, Perrignier (ancienne poste 94 place des Fontaines), aux jours et heures habituels d'ouverture,

▶ sur les sites internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/733>
www.haute-savoie.gouv.fr

Je
m'informe

Je donne
mon avis

LES MOYENS D'EXPRESSION

Pour formuler des observations et propositions :

- ▶ les registres d'enquête à disposition dans les mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture,

▶ le registre électronique dématérialisé accessible sur le site internet :
<https://www.registre-dematerialise.fr/733>

▶ l'adresse de messagerie dédiée :
enquete-publique-733@registre-dematerialise.fr

▶ les courriers adressés à :
Madame la Présidente de la Commission d'enquête
Enquête publique « Liaison Machilly – Thonon
et Suppression de PN à Perrignier »
Ancienne poste
94 place des Fontaines
74550 PERRIGNIER

- ▶ les observations et propositions reçues lors des 18 permanences de la commission d'enquête dans les mairies. Les dates et lieux des permanences publiques sont indiqués au dos de ce document.

Je
m'informe

Je donne
mon avis